

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2009**  
**A Relevant à 20 h 30**

**DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE**

L'an deux mille neuf, le 16 décembre, le Comité syndical réuni à Relevant, après convocation légale en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2009, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

**Etaient présents :** Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, , Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Gérard MONTARD, Madame Nicole NAVARRO, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur Baptiste LAURENT, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Robert DEPLATIERE, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur Philippe THENON, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE ? Monsieur Yves CLAYETTE.

**Etaient également présents :** Monsieur Robert BOUCHY, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Jean-Luc COLZART, Monsieur Magued SABBAGH, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Madame Christine PRELONGE, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

**Etaient excusés :** Monsieur Noël TEPPE, Monsieur CALATAYUD, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Michel BOISSON, Madame Muriel LUGA- GIRAUD, Monsieur Georges FAVERJON, Monsieur André PHILIPPON, Madame Annick TCHICHONELIS, Madame Isabelle LECUYER.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Il remercie aussi la commune de Relevant de nous avoir accueilli pour ce comité syndical et laisse la parole au Maire Monsieur Lucien PONCET afin qu'il nous présente sa commune.

Monsieur Roland LIEVRE est nommé secrétaire de séance.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL**

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 14 octobre 2009 a été joint à la convocation du comité syndical du 16.12.2009. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 14.10.2009 est voté à la majorité des membres présents.

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 2 (personnes absentes lors du comité syndical du 14.10.2009)

## **2 – VOTE DES INDEMNITES DES DEUX TRESORIERES**

---

Monsieur MEGARD rappelle que le concours du receveur du Trésor est fréquemment demandé pour la préparation des documents budgétaires. A ce titre, l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité du conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics et l'arrêté interministériel du 21/03/1962 fixe le montant de l'indemnité alloué au receveur pour la préparation des documents budgétaires.

Monsieur MEGARD précise que nous devons prendre 2 délibérations cette année, étant donné que nous avons changé de trésorier au 01/08/2009 et que les délibérations sont nominatives. Monsieur Camilleri a été remplacé par Mr Lamur.

Monsieur MEGARD propose donc d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 30.49 € aux 2 receveurs pour l'année 2009, pour la préparation des documents budgétaires. Pour l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, elle sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué de la façon suivante :

\* M. Jean-Luc Camilleri du 01/01/2009 au 31/07/2009

\* M. Christian Lamur à compter du 01/08/2009

L'assemblée n'a pas de questions.

Le Président soumet au vote du Comité syndical le montant de l'indemnité allouée aux comptables du Trésor de Châtillon sur Chalaronne.

L'indemnité aux comptables du trésor est votée à l'unanimité des membres présents.

## **3 – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR REMPLACEMENT CONGE MATERNITE**

---

Monsieur MEGARD rappelle qu'Alice doit partir en congé maternité le 15/02/2010. La loi prévoit qu'une personne peut-être embauchée pour cette période sans création d'un nouveau poste. Cependant aucune période de chevauchement des 2 emplois n'est possible. Monsieur MEGARD précise que le bureau a proposé pour la bonne continuité du service, qu'une période de chevauchement puisse s'effectuer lors du départ et du retour d'Alice.

Monsieur MEGARD précise que le bureau a décidé de recevoir 3 personnes en entretien le jeudi 03 décembre. Deux personnes ont une expérience en tant que chargé de mission et une autre personne qui n'a pas d'expérience.

Monsieur MEGARD informe que le choix s'est porté à l'unanimité sur Noémie NERGUISIAN, ancienne stagiaire du syndicat, qui avait réalisé l'état des lieux et la programmation des travaux des fossés des étangs de la Dombes. Elle a déjà effectué 2 remplacements pour congé maternité sur 2 contrats de rivière différents.

Monsieur MEGARD propose donc de créer un poste de remplacement en CDD de 2 mois pour permettre une période de chevauchement de 4 semaines avant le congé maternité et de 1 semaine lors du retour d'Alice. Monsieur MEGARD précise que Noémie travaillerait pour le syndicat pour une

période de 7 mois et demi et arrivera dès le 18 janvier prochain. Sa rémunération mensuel a été fixé à 1600 € net, ce qui représente subventions déduites un surcoût total pour le syndicat de 385 €.

Monsieur MAURER demande comment on peut arriver à une période de 7 mois et demi, sachant que les congés pour maternité sont de 16 semaines. Alice précise qu'elle aurait du reprendre son activité mi-juin, mais qu'elle a décidé de prendre un congé parental d'environ 2 mois ainsi que ses congés d'été. Alice rappelle que pendant la période de congé parental elle ne percevra aucun salaire.

Arrivée de Monsieur CLAYETTE.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la création d'un emploi occasionnel de chargé de mission contrat de rivière à temps complet pour une période de 2 mois.

La création d'un emploi occasionnel de chargé de mission contrat de rivière à temps complet pour une période de 2 mois est votée à l'unanimité des membres présents.

#### **4 – DELIBERATION SUR LA GESTION DU PRE PIRON**

---

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice.

Alice rappelle que le comité syndical avait voté en octobre 2008, l'acquisition foncière d'un terrain situé en bordure de la Chalaronne sur la commune de Dompierre. Cette acquisition s'inscrit dans la fiche action B1-2.2 du contrat de rivière : acquisition foncière en vue de conserver un espace de mobilité à la rivière. Alice précise qu'un dossier de demande de subvention pour cette action a été fait aux financeurs. Avant l'attribution définitive de subvention, l'Agence de l'Eau demande des garanties sur la gestion future de ces parcelles et notamment un engagement du syndicat par délibération, à conduire une gestion des terrains en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau.

Alice rappelle qu'actuellement les deux parcelles concernées sont en prairie permanente et exploitées à des fins de pâturage par un agriculteur locataire.

Monsieur MEGARD remercie encore toutes les personnes qui ont permis l'acquisition de cette parcelle. Il précise que le cheminement est prévu sur une autre fiche action.

Monsieur VARVIER intervient en précisant que l'endroit prévu pour le cheminement est instable et dangereux. Alice précise que l'accès sera sécurisé.

Monsieur MEGARD précise que la signature de la vente aura lieu le lundi 21 décembre prochain à Montmerle avec Maitre Richard.

Monsieur VARVIER demande si la parcelle va être louée à l'exploitant.

Alice précise qu'il avait été convenu lors d'une réunion avec l'exploitant et les élus, de signer un bail de location à titre gratuit. En contrepartie l'exploitant s'engageait à reculer sa clôture du bord de la rivière de manière à laisser passer un engin pour l'entretien de la prairie (fauche) ainsi qu'à entretenir 2 à 3 fois par an la zone réservée entre la rivière et la clôture.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Le Président soumet au vote du Comité syndical de retenir ces principes de gestion pour la rédaction du futur bail d'exploitation des parcelles ZD10 et 12, à savoir :

- l'obligation de maintenir une prairie permanente sur la parcelle,
- l'obligation d'entretien de la parcelle soit par fauche, soit par pâturage,
- la mise en place d'abreuvoir empêchant le piétinement du bétail directement dans la rivière,
- la limitation de la fertilisation,
- l'emploi raisonné de produits phytosanitaires et l'interdiction de les employer à moins de 5 m des cours d'eau.

Ces principes de gestion pour la rédaction du futur bail d'exploitation des parcelles ZD10 et 12, sont votés à l'unanimité des membres présents.

## 5 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RIPISYLVE

---

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime.

Maxime rappelle le contexte :

Pour cette première tranche de travaux, 21.7 Km de rivières ont été restaurés durant l'année 2009. Suite à un marché d'appel d'offre à procédure adaptée divisé en 2 lots, c'est l'entreprise SARL Fournand et Fils basée dans l'Ain à FARAMANS (01800) qui a été sélectionnée pour réaliser les travaux du lot 1 (la Chalaronne) et du lot 2 (Calonne et Avanon). Les travaux se sont déroulés sur la période de juillet à novembre 2009.

Les travaux concernant le Râche ont été effectués par l'entreprise d'insertion Urgence Entretien Espaces Verts basée à Bourg en Bresse (01000) en mars, suite aux inondations.

Maxime précise qu'un montant de 149 777 € TTC avait été prévu au budget pour une dépense réelle de 148 408.16€ TTC.

Pour la deuxième tranche, Maxime rappelle que le marché comprenait 3 lots :

- Le lot 1 sur la Brévonne a été attribué à l'entreprise SARL Fournand et Fils pour un montant de 51 736.57€ TTC.
- Le lot 2 qui concerne le Relevant, la Chalaronne et le Jorfond pour un montant de 32 200.50 €TTC ainsi que le lot 3 sur le Moignans et la Calonne pour un montant de 48 181.46 € TTC ont été attribués à l'Office national des Forêts
- Le montant total inscrit au budget est de 150 500€ TTC pour un marché signé à 132 118.53 €TTC.

Maxime précise que 3 réunions publiques ont été organisées. Environ 60 personnes y ont participé sur 270 conviées. Les travaux débuteront mi-janvier jusqu'à fin mars.

Madame NAVARRO se demande si les entreprises ne vont pas avoir des problèmes pour accéder au chantier sans détériorer les terrains. Maxime précise que les entreprises s'engagent à remettre en état les terrains, mais il est possible que la météo vienne bousculer le calendrier. Monsieur MEGARD précise que l'ONF va travailler sur certains secteurs avec un cheval, notamment sur la Calonne afin de ne pas détériorer les terrains. Il pense que ce pourrait être intéressant de voir leur façon de travailler.

Monsieur LAURENT demande pourquoi l'entreprise Fournand n'a pas été retenue sur l'ensemble du marché. En effet, il précise que cette entreprise avait eu un très bon contact avec les riverains et qu'elle a sous traité certains travaux à des entreprises locales.

Alice précise que l'entreprise Fournand n'avait affiché aucune sous-traitance lors de la signature du marché, alors qu'elle en a normalement l'obligation. Le syndicat n'a donc pas été informé que des entreprises locales travaillaient pour lui. Elle rappelle également que l'attribution d'un marché est basé sur des critères de sélection qui se veulent les plus objectifs possibles et auxquels Fournand ne répondait pas pour les lots 2 et 3.

Monsieur LAURENT pense qu'il sera plus difficile pour l'ONF d'accéder à certaines parcelles compte tenu qu'elle n'est pas du coin.

Monsieur NOUET demande si les propriétaires riverains peuvent refuser l'accès des parcelles. Alice répond qu'en théorie non, puisque la DIG nous permet d'intervenir sans l'accord préalable du propriétaire. Dans la pratique nous demandons leur accord et ils ont le droit de refuser dans la mesure où ils s'engagent à entretenir eux-mêmes la ripisylve. Sur certains secteurs où les élus jugeraient nécessaires de faire les travaux au vu des enjeux, le syndicat pourrait donc passer sans l'accord du propriétaire.

L'assemblée n'a pas de question.

## 6 – POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FOSSES

---

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick rappelle le contexte :

Actuellement une Déclaration d'intérêt général (DIG) est en cours d'instruction pour les travaux prévus sur les fossés de la Dombes qui autorisera le syndicat à intervenir sur des terrains privés. Cette DIG permet l'investissement d'argent public sur des terrains privés. Yannick rappelle que l'enquête publique s'est terminée le 20 novembre pour les 17 communes de la Dombes concernées par les travaux. L'arrêté préfectoral devrait nous parvenir fin janvier début février pour débiter les travaux en février.

Yannick précise qu'une consultation des entreprises pour les travaux de la tranche 1 partie 1 concernant les communes de Lapeyrouse, Ambérieux, Monthieux et Saint Marcel a eu lieu au mois de novembre. Ce marché était composé de 2 lots :

- Lot 1 : entretien des boisements et débroussaillage (3 131 ml)
- Lot 2 : curage (1 559 ml)

Les entreprises retenues lors du bureau du 24 novembre sont :

- Lot 1 : Association pour l'Insertion en Dombes Val de Saône (Trévoux) pour un montant des travaux de 13 562 € TTC
- Lot 2 : Ets Ravoux (La Chapelle du Chatelard) pour un montant des travaux de 3 396 € TTC

Yannick précise que les montants prévus au budget étaient supérieur au montant du marché signé.

Yannick explique que pour la partie 2 des travaux qui concernent les communes de Bouligneux, Lapeyrouse, Joyeux et Birieux, une mise à jour de l'état des lieux doit être faite. Les réunions publiques se dérouleront au début de l'été, pour déterminer les meilleurs moments pour intervenir. Les travaux débiteront à l'automne.

L'assemblée n'a pas de question.

## **7 – POINT SUR L'ETUDE TOPOGRAPHIQUE ET HYDRAULIQUE CONSECUTIVE A L'ETUDE POST CRUE**

---

Monsieur MEGARD explique que la consultation des entreprises a été faite pour l'étude topographique et hydraulique. La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 10 décembre. Cinq bureaux d'études ont répondu pour la partie topographique et trois pour la partie hydraulique. Monsieur MEGARD précise qu'Alice a commencé à analyser les offres, mais étant donné la technicité de celles-ci, l'analyse prend du temps et n'est pas encore terminée. Alice a pu constater que les montants affichés correspondaient à ceux budgétés.

Monsieur MEGARD précise que l'analyse des offres devrait être terminée d'ici la fin de semaine afin de lancer au plus vite la topographie.

Alice précise qu'elle aimerait que la campagne aérienne ait lieu au plus vite, c'est-à-dire début janvier. Sachant que sur ce point le syndicat est tributaire de la météo.

L'assemblée n'a pas de question.

## **8 – POINT SUR LE SITE PILOTE AGRICOLE**

---

Monsieur MEGARD donne la parole à Yannick.

Yannick rappelle le contexte :

Lors de l'élaboration du contrat de rivière 3 études ont été faites,

- 1 étude sur les pollutions diffuses en 2006-2007 a permis de mettre en évidence la forte vulnérabilité de la Dombes pour le transfert des produits phytosanitaires
- 2 études sur les fossés de la Dombes en 2005 et 2008 ont permis de mettre en évidence les problèmes de remplissage des étangs, de soutien des débits d'étiage et de transfert des sédiments fins

Yannick précise que l'intérêt du site pilote agricole est de :

- Travailler à l'échelle de la parcelle et du petit bassin versant sur la base du volontariat
- Faire un suivi plus simple des mesures mises en place
- Avoir des outils de communication

Le site se situe sur la commune de Lapeyrouse, Ambérieux en Dombes et Sainte Olive.

Yannick présente le calendrier :

- début 2010 : état des lieux du site pilote réalisé (questionnaires, suivi de la qualité de l'eau et des sédiments)
- courant 2010 : réflexion sur les actions possibles (gestion des produits phytosanitaires, érosion...) en s'appuyant sur différents dispositifs financiers (MAET, PVE...) et réflexion sur le projet de rivière de ceinture

Alice explique que dans l'étude topographique une option supplémentaire avait été demandée pour mettre en place des clichés sur la Dombes. Au vu des tarifs présentés par les bureaux d'étude cette option pourra être effectuée.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

## **9 – POINT SUR LES NOUVELLES MESURES MAET**

---

Monsieur MEGARD donne la parole à Yannick.

Yannick rappelle que les MAET sont des contrats basés sur le volontariat pour une durée de 5 ans à destination de la profession agricole financés par l'Etat, l'Europe et la Région Rhône Alpes. Ces mesures sont proposées depuis 2008 sur la Dombes et la partie aval du SRTC.

Yannick explique que suite aux inondations et à l'étude sur le ruissellement et l'érosion sur la partie aval, le syndicat a demandé une augmentation des budgets annuels alloués aux MAET sur l'aval pour des contrats signés en 2010 et 2011. Ces crédits sont donc passés de 92 853 € pour 2009 à 195 143 € à compter de 2010.

Yannick présente les nouvelles mesures qui entre en vigueur à partir de 2010 :

- Restauration et/ou entretien de mares : 56 €/mare
- Implantation de cultures intermédiaires en dehors de la zone vulnérable nitrate : 86 €/ha implanté
- Retour en herbe et limitation de fertilisation à 70 UN/ha : 289 €/ha

Yannick précise que les financeurs sont d'accord sur le programme d'actions, une communication à l'aide de plaquettes sera envoyée aux agriculteurs courant février, pour que le montage des dossiers soit fait au mois de mai 2010. Yannick tient à préciser que c'est grâce à l'étude sur le fonctionnement des bassins versants des régions des Côtières et Val de Saône, faite par Jennifer Druais, stagiaire au syndicat que l'enveloppe a pu être augmentée.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

## **10 – PRESENTATION DU GUIDE RIVERAIN**

---

Monsieur MEGARD présente le guide riverain qui est le fruit du travail de la commission communication composée de Mme BOUCHY, Mr CHAMPION, Mr TRINQUE et Mr CONTI, du bureau et du travail d'une illustratrice Bénédicte MORET. Monsieur MEGARD précise que le guide a été envoyé à tous les membres du comité syndical ainsi qu'aux propriétaires riverains de la 2<sup>ème</sup> tranche. Il sera aussi envoyé aux propriétaires riverains ayant bénéficié de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux.

Madame NAVARRO demande si les communes en ont reçu. Alice répond que non, mais il est prévu d'en envoyer 2 ou 3 exemplaires dans chaque commune.

Monsieur MEGARD tient à préciser qu'il trouve ce livret très lisible et très pédagogique. Alice explique qu'elle a eu un très bon retour sur le livret entre autre du Président de la Fédération de Pêche.

Monsieur GUILLOT se questionne sur le système racinaire de la renouée. En effet il avait lu qu'il pouvait atteindre jusqu'à 4 mètres et sur le livret il apparaît « son faible enracinement favorise l'érodabilité des berges ». Alice rappelle que la renouée à un système racinaire très profond.

Alice rappelle que prochainement une étude sera faite par un stagiaire sur l'état des lieux des plantes végétales invasives des Territoires de Chalaronne. Il s'agira de répertorier les secteurs touchés afin de

réaliser un état des lieux de la contamination du territoire par les espèces végétales invasives et de mettre en place un programme de lutte sur plusieurs années adapté à chacune des espèces visées.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

---

### 1. Résultats d'analyse des eaux de la Chalaronne à l'aval du rejet de la décharge du Plantay

Monsieur MEGARD souhaite présenter les résultats des analyses d'eau faites par ORGANOM sur la qualité de l'eau près de la décharge du Plantay. Il laisse la parole à Alice.

Alice rappelle qu'une réunion avec Organom avait eu lieu à l'automne 2008 afin de connaître la destinée de la décharge du Plantay qui s'arrêtait. Le principal souci des élus était que les eaux de pluies produisent des lixiviats qui sont dirigés vers une lagune étanche. Ensuite cette eau rejoint les fossés puis la Chalaronne.

Organom a donc mandaté un bureau d'étude en novembre 2008 et mai 2009 pour analyser la qualité de l'eau de la Chalaronne en amont et en aval du rejet de la décharge. Alice précise qu'au vu des résultats qui lui ont été communiqués, il n'y a pas d'impact significatif. Elle précise que le rejet se fait dans un fossé qui parcourt environ 1km entre la lagune et la Chalaronne. Le fossé joue certainement un rôle important qui expliquerait les résultats d'analyses des eaux de la Chalaronne.

Alice explique que depuis cet été plus aucun rejet ne se fait de la lagune en théorie, un camion vient en effet pomper les eaux de la lagune pour les emmener se traiter sur Bourg.

Monsieur VARVIER préconise de faire très attention et de suivre ce dossier car il a le même problème sur Saint Etienne avec SMITCOM.

Monsieur LAURENT demande s'il y a un risque de consommer le poisson. Alice répond que c'est comme pour le PCB, le niveau est détectable mais reste acceptable. Il n'y a pas d'analyse toxicologique faite sur les poissons.

Monsieur BREVET informe qu'une pêche électrique a été faite sur Saint Etienne au mois de juillet dernier les résultats des analyses toxicologiques doivent parvenir très prochainement à la Société de Pêche.

Monsieur DEPLATIERE demande s'il a été prévu de faire des analyses de contrôles par le syndicat sur la décharge du Plantay. Alice répond que ces analyses devraient avoir lieu en 2012.

### 2. Voyage des élus

Monsieur MEGARD informe l'assemblée que le syndicat aimerait organiser une journée pour les élus sur la gestion des eaux pluviales. Cette journée permettrait entre autre d'aller voir des réalisations sur le terrain, elle est prévu courant 2010.

La séance est levée à 22h15.

Le Président,  
Christophe MEGARD

